

Publié du 23/08/2022  
Au 23/10/2022

### DECISION N°1.1.2022/47

## **Acceptant l'acte modificatif n°1 au marché de création d'un système chaud/froid au niveau élémentaire du groupe scolaire Saint-Jean avec la société PROJET CLIM**

Le Maire de la Commune de la Roquette-sur-Siagne ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

**VU** la délibération du conseil municipal n°5.2.2020/54 du 11 juin 2020 donnant délégation au Maire ;

**VU** le marché notifié le 02 mai 2022 à la société PROJET CLIM à Antibes pour les travaux de création d'un système chaud/froid au niveau élémentaire du groupe scolaire Saint-Jean ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'apporter des modifications au marché en plus-values afin d'améliorer certains points techniques et esthétiques prévus initialement ;

**CONSIDERANT** que le montant des modifications est inférieur à 15% du montant initial et qu'il peut être fait application de l'article L.2194-1 (5°) et R.2194-8 du code de la commande publique ;

**CONSIDERANT** que pour acter ces modifications, il est nécessaire de modifier ledit marché par un acte modificatif n°1 ;

### **D E C I D E**

**ARTICLE 1** : de signer, avec la société PROJET CLIM sise ZI « Les Terriers » - 235, voie Tripodi – 06600 – ANTIBES – l'acte modificatif n°1 au marché de travaux de création d'un système chaud/froid au niveau élémentaire du groupe scolaire Saint-Jean.

**ARTICLE 2** : Le montant des modifications s'élève à 2 360,00 € HT portant le nouveau montant du marché à 117 050,00 € HT.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Grasse ;
- Monsieur le Trésorier de Grasse – Receveur de la Commune de la Roquette sur Siagne.

**La Roquette sur Siagne**  
**Le 22 Août 2022**  
**Le Maire,**  
**Christian ORTEGA**

Le Maire informe que le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de NICE – 18 avenue des Fleurs 06000 NICE, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://telerecours.fr/>



Signature

## AR Préfecture

### Acceptant l'acte modificatif n°1 au marché de création d'un système chaud/froid au niveau élémentaire du groupe scolaire Saint-Jean avec la société PROJET CLIM

Identifiant unique de l'acte :	006-210601084-20220822-1_1_2022_47-AR
Numéro d'acte :	1_1_2022_47
Date de décision :	22/08/2022
Nature :	ARRETES_REGLEMENTAIRES
Code matière :	1-1-0-0-0 (Commande Publique / Marchés publics)
Fichier acte :	1.1.2022-47 Acte modificatif n°1 PROJET CLIM marché clim école élémentaire st jean.pdf
Collectivité émettrice :	LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE
Acte transmis par :	Christine MARUNCEAC
-----	
Date d'envoi de l'acte :	23/08/2022 09:41:39
Date de réception de l'AR :	23/08/2022 09:46:56